

Annexe I : Spécifications techniques minimales et éléments de sécurité minimaux	
1.1. Éléments physiques minimaux de sécurité	
Éléments	Éléments obligatoires
i. Supports en papier	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse sous UV contrôlée ; - Filigrane à deux tons ; - Réactifs chimiques ; - Caractéristiques appropriées d'absorption et de surface ; - Encres réactives et réactifs chimiques.
ii. Impression des fonds et des textes	<ul style="list-style-type: none"> - Fond en guillochis bicolore ; - Impression irisée ; - Texte en microimpression ; - Dessin unique sur la page de renseignements ; - Techniques d'impression offset ou impression taille-douce pour des données statiques
iii. Encres	<ul style="list-style-type: none"> - Encre fluorescente sous UV ; - Encres réactives ; - Encres à propriétés optiquement variables.
iv. Numérotation	<ul style="list-style-type: none"> - Numérotation de toutes les pages de visa ; - Numéro de passeport imprimé et/ou perforé au laser.
v. Protection contre la substitution de photographie et l'altération	<ul style="list-style-type: none"> - Données personnelles intégrées ; - Fond de sécurité débordant sur la zone du portrait ; - Dispositif de sécurité visible débordant sur la zone du portrait ; - Film de sécurité thermoscellé ou l'équivalent ; - Photo supplémentaire - photo dissimulée qui ne peut être vue que sous une lumière ultraviolette ; - Image diffractive optiquement variable (DOVID) ou hologramme.
vi. Protection contre la substitution de page	<ul style="list-style-type: none"> - Technique de couture sécurisée ; - Fil à coudre fluorescent sous UV ; - Dessin unique sur la page de renseignements ; - Numéros de page intégrés dans le dessin de sécurité ; - Numéro de série sur chaque feuille - Fil à coudre multicolore.

1.2. Protection contre le vol et l'usage abusif	
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne sécurité physique ; - Piste de vérification complète ; - Numéros de série de tous les documents vierges, s'il y a lieu ; - Suivi et numéros de contrôle des composants, s'il y a lieu ; - Transport sécurisé des documents vierges ; - Échange international de renseignements sur les documents perdus et volés (INTERPOL) ; - Procédures de protection contre la fraude interne ; - Contrôle de sécurité du personnel ; - Télévision en circuit fermé dans les zones de production ; - Centralisation de l'entreposage et de la personnalisation, s'il y a lieu ; 	
1.3. Éléments électroniques de sécurité	
i. Emplacement de la puce	<ul style="list-style-type: none"> - En quatrième de couverture du passeport ou sur la page de données biométriques (polycarbonate).
ii. Taille minimale de la puce	<ul style="list-style-type: none"> - 32 kilo-octets
iii. Éléments biométriques	<ul style="list-style-type: none"> - Photo électronique ou numérique (image faciale) - taille minimale selon les normes de l'OACI ; - Empreinte digitale (nombre de chiffres stockés sous réserve des lois et règlements nationaux) ; - Signature.
iv. Mécanismes de sécurité électroniques	<ul style="list-style-type: none"> - Authentification passive ; - Authentification active ; - Contrôle d'accès de base (BAC) et Établissement de connexion authentifié par mot de passe (PACE) ; - Contrôle d'accès étendu.
1.4. Répertoire de clés publiques (RCP)	
Il est recommandé à tous les États membres de mettre en œuvre le Répertoire de clés publiques et de s'y inscrire.	

N.B. :

Les points ci-dessus sont les éléments de sécurité minimaux adoptés.

Les États membres sont libres d'ajouter d'autres éléments qu'ils jugent nécessaires